



ARRETE MUNICIPAL DE CIRCULATION N° 113/2021

Le Maire de la Commune de LISTRAC-MEDOC

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée, relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,
Vu le Codes Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213-1, L2213-2 et L2215-21,
Vu le Code de la Route et notamment les articles R411-1 à R411-9 et R411-25 à R411-28,
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I-8^{ème} Partie – Signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992, modifié,

CONSIDERANT que pour permettre l'exécution des travaux, il y a lieu de prendre les dispositions suivantes :

- **Réfection de voirie au niveau du Chemin DUCAU.**
Par :
➤ ATLANTIC ROUTE – 16 Rue des Frères Lumière – 33560 CARBON BLANC

ARRETE :

ARTICLE 1 : A compter du 02 Novembre 2021 et pendant la durée des travaux (3 jours – 05 Novembre), la circulation sera barrée, la circulation et le stationnement seront INTERDITS dans la zone des travaux, sauf riverains.

ARTICLE 2 : Cette interdiction sera signalée aux usagers par des panneaux réglementaires, déposés par l'entreprise procédant aux travaux ;

Pendant la durée des travaux, la zone sera limitée à 30 km/h ;

L'accès des services de secours devra être possible pendant toute la durée du chantier ;

ARTICLE 3 : A l'approche du chantier, ainsi que sur le chantier même, la signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise chargée de l'exécution des travaux.

ARTICLE 4 : L'entreprise en charge de l'exécution des travaux est tenue de remettre la voirie dans le même état qu'elle était avant le commencement de ces travaux.

ARTICLE 5 : Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

ARTICLE 6 : Le camion destiné à l'enlèvement des ordures ménagères devra pouvoir circuler sur cette voie le jour de collecte à savoir le **vendredi matin**.

ARTICLE 7 : Ce présent arrêté sera publié et affiché dans la commune. Il sera également affiché à chaque extrémité du chantier.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

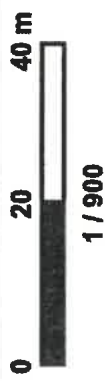
- M. le Maire de la Commune,
- M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Castelnau de médoc,
- Service de la Police municipale,
- M. le Directeur de l'Entreprise chargée des travaux,
- Communauté de Communes « La Médullienne »,
- Service Départemental Incendie et Secours Gironde.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Listrac-Médoc,
Le 21 octobre 2021

Le Maire,
Auréli TEIXEIRA.
Par délégation du Maire,
Le DGS, Stéphane VIATEUR.





Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur

Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Nom : Prénom :
Dénomination : ATLANTIC ROUTE Représenté par : M. Thierry VERDAIME
Adresse Numéro : 16 Extension : Nom de la voie : rue des Frères Lumière
Code postal 3 3 5 6 0 Localité : CARBON BLANC Pays : FRANCE
Téléphone 0 5 5 6 0 6 1 0 3 1 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : chantier @ atlantic-route.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel :@.....

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
Hors agglomération En agglomération
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : Chemin du CAU
Code postal 3 3 4 8 0 Localité : LISTRAC MEDOC

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :
Description des travaux : Réfection de voirie
Date prévue de début des travaux : 0 2 1 1 2 0 2 1 Durée des travaux (en jours calendaires) : 0 3

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 0 3 Date de début de réglementation 0 2 1 1 2 0 2 1
Restriction sur section courante Restriction sur bretelles
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants
Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation
Basculement de circulation sur chaussée opposée
Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue
Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s)

Interdiction de :

Circuler

Véhicules légers
poids lourds

Stationner

véhicules légers
poids lourds

Dépasser

véhicules légers
poids lourds

Vitesse limitée à : km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

.....
sauf riverain
.....
.....

Autres prescriptions :
.....
.....
.....

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialité

Nom : Prénom :

Dénomination : ATLANTIC ROUTE Représenté par : M. Thierry VERDAIME

Adresse Numéro : 16 Extension : Nom de la voie : rue des Frères Lumière

Code postal 3 3 5 6 0 Localité : CARBON BLANC Pays : FRANCE

Téléphone 0 5 5 6 0 6 1 0 3 1 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel : chantier @ atlantic-route.fr

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} Schéma de signalisation

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

CARBON BLANC

Fait à : ... Le : 2 1 1 0 2 0 2 1

Nom : DURAND Prénom : NICOLAS Qualité : RESPONSABLE D'ACTIVITE



